

**LE PRESIDENT,
LE DIRECTEUR GENERAL,**

PC/FEB/CJ/CC

Objet : COVID-19.

Bobigny, le 25 mars 2020

Madame, Monsieur,

Dans le contexte de crise sanitaire sans précédent du Coronavirus, nous tenions à vous informer des dispositions adoptées par la MSA afin d'assurer la continuité de ses missions de service public.

Notre priorité a tout d'abord été de garantir le versement de l'ensemble des prestations, sans délai supplémentaire, à tous les salariés, exploitants et employeurs agricoles, conformément aux décisions du Président de la République.

Ainsi, tout a été mis en œuvre pour que les prestations -maladie, famille et retraite- soient payées dans les conditions habituelles, malgré une situation extrêmement complexe, en portant une attention particulière aux adhérents les plus fragiles, dont les revenus de remplacement sont les seules ressources.

A cet égard, plusieurs mesures nécessaires ont été mises en œuvre, et notamment le maintien :

- des activités d'ouverture des courriers et de numérisation des documents strictement nécessaires pour assurer la gestion des droits des ressortissants,
- des activités d'ouverture des courriers et de numérisation des documents strictement nécessaires pour assurer la gestion des droits des ressortissants,
- d'un accueil téléphonique minimum pour accompagner les assurés en situation de fragilité ou répondre aux situations urgentes. Ainsi depuis le 16 mars, la MSA répond à plus de 12 000 appels par jour,
- du traitement des mails transmis via l'espace privé du site internet <https://www.msa.fr/lfy>,
- des visites médicales du travail ne pouvant pas être faites à distance pour les salariés affectés à des postes jugés prioritaires dans les entreprises.

Des messages vocaux, des textos et des mails ont été également adressés aux adhérents pour les prévenir de la fermeture des accueils et les inviter à utiliser leur espace privé sur le site internet <https://www.msa.fr/lfy> pour la gestion de leurs dossiers.

Par ailleurs, de nouveaux services en ligne sont en cours de déploiement pour aider les adhérents à déclarer leurs arrêts de travail.

Pour les employeurs de main-d'œuvre et les exploitants, la MSA a appliqué les mesures exceptionnelles de report de paiement des cotisations et contributions sociales. Ainsi, entre le 15 et le 31 mars 2020, aucun prélèvement automatique ne sera effectué par la MSA.

Les professionnels souhaitant néanmoins maintenir le paiement de leurs cotisations pourront effectuer cette opération par virement, avec la faculté d'en adapter le montant si nécessaire. Les déclarations sociales sont quant à elles à déclarer selon les modalités habituelles.

En outre, les professionnels de santé de la MSA (les médecins conseils, les médecins du travail, les infirmiers, les dentistes conseils) se tiennent à disposition des autorités sanitaires pour aider à faire face à cette crise sanitaire. Un guide des bonnes pratiques a également été diffusé par la MSA afin de donner aux employeurs et les salariés agricoles l'éventail des moyens existants pour se protéger.

L'ensemble de nos délégués cantonaux et suppléants, nouvellement élus, sont également mobilisés, aux côtés de nos agents, pour jouer pleinement leur rôle de relais sur les territoires ruraux en faisant remonter aux MSA des situations d'adhérents en difficulté, ou s'inscrire dans les initiatives déployées localement par les collectivités locales et les acteurs du monde agricole et rural.

Pour assurer la continuité de son activité, la MSA met en place une organisation interne inédite. Depuis le début de la crise, 5 000 salariés MSA peuvent travailler quotidiennement à distance. Ils seront 10 000 à pouvoir télétravailler ces prochains jours. Ce déploiement est possible grâce à l'implication des équipes informatiques, fortement mobilisées pour renforcer le système d'information.

Par ces mesures, nous souhaitons vous confirmer l'engagement de la MSA, à vos côtés, pour soutenir les hommes et les femmes du monde agricole, dont les activités sont essentielles pour nourrir les Français.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président,

Le Directeur général,

Pascal CORMERY

François-Emmanuel BLANC